

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE LA CAVALERIE

DEPARTEMENT DE 'AVEYRON
ARRONDISSEMENT DE MILLAU
CANTON CAUSSES ROUGIERS

Délibération n° 57/2025

Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de conseillers présents ou représentés : 14
Nombre de conseillers votants : 14

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze septembre, le Conseil Municipal de la commune de La Cavalerie, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Mairie dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur le Maire.

DATE DE LA CONVOCATION : le 9 septembre 2025

	NOM	Prénom	Qualité	Présent	Absent	A donné procuration à
1	RODRIGUEZ	François	Maire	x		
2	MURET-GUIBERT	Marie-Laure	1 ^{er} Adjoint	x		
3	CADILHAC	Christophe	2 ^{ème} Adjoint			RODRIGUEZ François
4	AUSSEL	Sabine	3 ^{ème} Adjoint	x		
5	BALSAN	Lucie	Conseiller	x		
6	MURET	Nicolas	Conseiller	x		
7	MURATET	Philippe	Conseiller	x		
8	DELACROIX-PAGES	Claudine	Conseiller	x		
9	FAJFROWSKI	Annabelle	Conseiller			MURET GUIBERT Marie Laure
10	COMBES	Mathieu	Conseiller	x		
11	MARTINET	Céline	Conseiller	x		
12	VINCENDEAU	Céline	Conseiller	x		
13	BRUNIER	Jean-Michel	Conseiller	x		
14	MASSEBIAU	Loïc	Conseiller		x	
15	BARTHE	Ghislaine	Conseiller			MURET Nicolas

Secrétaire de séance : Madame MURET GUIBERT Marie-Laure

OBJET : CREATION DE DEUX EMPLOIS PERMANENTS

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 28 juillet 2025,

Considérant la nécessité de créer un emploi permanent à temps complet de rédacteur au service administratif en raison de la promotion interne,

Considérant la nécessité de créer un emploi permanent d'agent de maîtrise à temps complet au service technique en raison de la promotion interne,

Compte tenu de la nouvelle réorganisation du service administratif et technique il est nécessaire de réorganiser les responsabilités et les missions des services concernés. Il convient de renforcer les effectifs du service administratif et du service technique.

Le Maire, propose à l'assemblée :

La création d'un emploi de rédacteur, catégorie B, à temps complet à 35 heures par semaine, en tant que responsable du service urbanisme à compter du 1^{er} novembre 2025.

La création d'un emploi d'agent de maîtrise, catégorie C, à temps complet à 35 heures par semaine pour renforcer les effectifs dans l'encadrement et la coordination des activités techniques à compter du 1^{er} novembre 2025.

Le tableau des emplois est ainsi modifié :

Filière : Administrative

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Cadre d'emploi : Rédacteur territorial
Grade : Rédacteur

- ancien effectif : 0
- nouvel effectif : 1

Filière Technique

Cadre d'emploi : Agent de maîtrise territorial
Grade : Agent de maîtrise

- ancien effectif : 0
- nouvel effectif : 1

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE, à 14 VOIX POUR, décide :

DECIDE : d'adopter les modifications du tableau des emplois proposés.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

Certifié exécutoire
Compte tenu de la publication le : 18/09/2025
Et de la transmission à la Ss Préfecture le : 18/09/2025



Le Maire
François RODRIGUEZ